



GRAND CONSEIL

Simple question - 24_QUE_20 - Pierre-François Mottier - Avec des si ?Texte déposé :

Dans sa réponse à la simple question Olivier Petermann 23_QUE_40 « Combien de meutes à l'avenir dans le Jura vaudois ? », le Conseil d'Etat justifie le fait de ne pas avoir demandé la régulation proactive de l'ensemble de la meute du Mont-Tendre par une décision de CIC (Conférence des inspecteurs et inspectrices cantonaux des forêts). Or, la réponse du Conseil fédéral du 18 décembre à la question Wehrli 23.7883 confirme que cela aurait été possible.

Pour cette raison, j'ai l'honneur de poser la question suivante au Conseil d'Etat :

- Si l'interprétation de la Confédération avait été connue plus tôt, est-ce que la régulation proactive de l'ensemble de la meute du Mont-Tendre aurait été demandée pour la période décembre – janvier de cet hiver ?

Conclusion :Cosignatures :